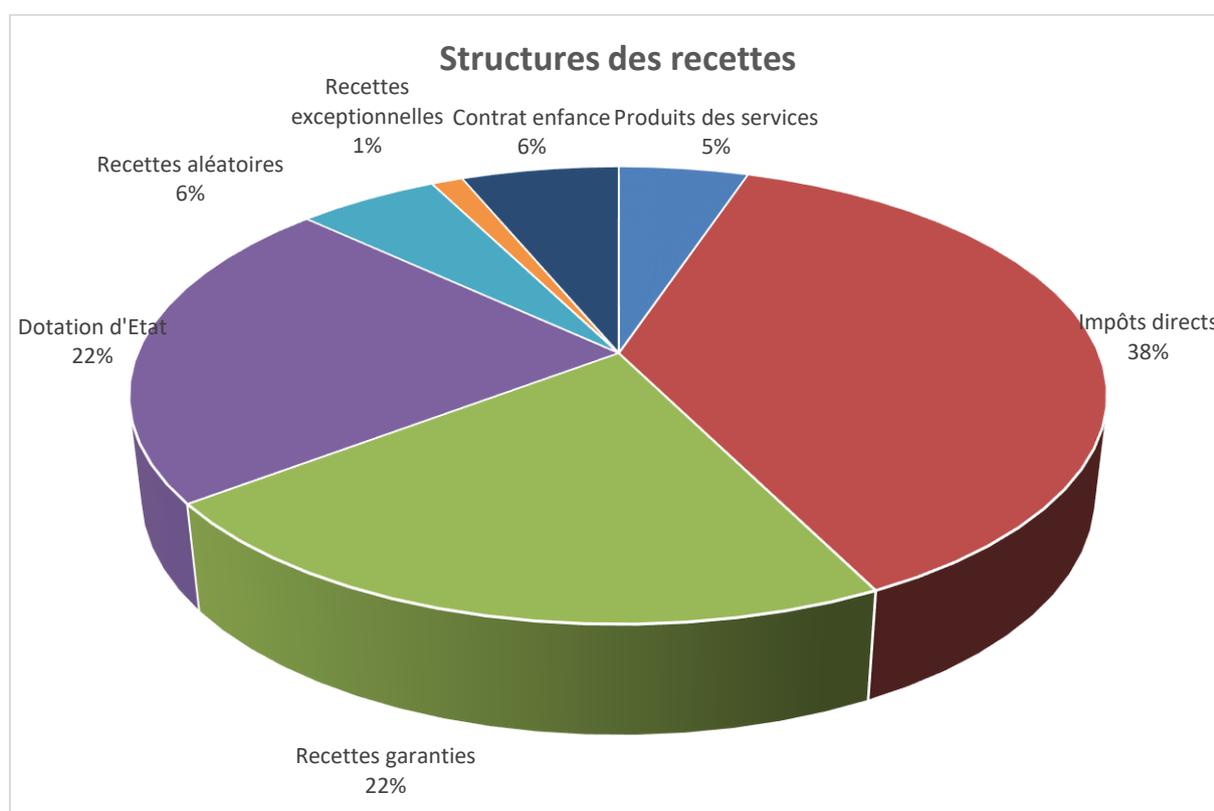


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Avant de présenter les orientations et les arbitrages que devront effectuer les élus, il convient de rappeler le contexte dans lequel évolue la commune.

1 : Les ressources de la commune.

La Commune dispose essentiellement de trois ressources, représentant 82% des recettes de fonctionnement : la fiscalité directe, l'attribution de compensation garantie par la Communauté de Communes et les dotations d'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fiscalité des professionnels est collectée par la Communauté de Communes qui dispose de la fiscalité professionnelle unique. Elle est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Cela peut paraître un handicap dans un contexte de fort dynamisme des bases mais garanti à la commune un reversement stable comprenant les dotations d'Etat liées à cette fiscalité des professionnels dans un contexte de baisse de ces dotations.



Les impôts directs sont la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les recettes garanties sont l'attribution de compensation (qui ne sera modifiée qu'en fonction des transferts de compétences à la Communauté de Communes et avec les dépenses afférentes en moins) et les contrepassations entre budget (reversement des participations aux syndicats).

Les recettes aléatoires sont les remboursements maladie des agents, le fond d'amorçage pour les temps extra-scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires et la taxe additionnelle aux droits de mutation qui dépend des ventes sur la commune.

Les produits des services sont les recettes de la restauration scolaire, de la piscine, de la médiathèque et les loyers des immeubles.

A : La fiscalité directe.

L'évolution de la fiscalité de la commune est retracée dans le tableau ci-dessous. Du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique en 2014, le tableau ne reprend que les 3 taxes restant communale.

Bases	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Taxe d'habitation	5 255 017	5 508 066	5 879 235	5 948 841	6 046 000
Foncier bâti	4 681 739	5 280 219	5 439 513	5 536 762	5 550 000
Foncier non bâti	131 269	134 739	136 885	137 892	139 400

Montants	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Taxe d'habitation	1 010 014 €	1 041 532 €	1 083 239 €	1 143 367 €	1 162 041 €
Foncier bâti	1 056 200 €	1 089 422 €	1 211 698 €	1 249 094 €	1 252 080 €
Foncier non bâti	150 762 €	154 703 €	157 689 €	158 369 €	160 101 €
TOTAL PRODUIT	2 216 977 €	2 285 657 €	2 452 626 €	2 550 830 €	2 574 222 €

Bases 2015	Prev 2016
6 107 790	
5 547 043	
139 667	

Montant 2015	Prev 2016
1 173 853 €	€
1 251 413 €	€
160 408 €	€
2 585 674 €	€

Evolution des bases sur la période :

Taxe d'habitation :	+16,23% soit 3,24% en moyenne annuelle.
Foncier bâti :	+18,48% soit 3,70% en moyenne annuelle.
Foncier non bâti :	+6,40% soit 1,28% en moyenne annuelle.

Evolution du produit sur la période : + 16,63% soit 368 697 euros soit 73 794 euros en moyenne par an mais 34 844 euros entre 2014 et 2015.

Entre 2015 et 2016 les prévisions XXXXXXXXX:

Taxe d'habitation :	+%
Foncier bâti :	+%
Foncier non bâti :	+%

Entre 2015 et 2016, l'évolution du produit à taux constant et de % soit euros.

La stagnation s'explique par la diminution des constructions sur la commune liée essentiellement aux effets à retardement du nouveau plan de prévention du risque inondation. Ce signal sur le foncier bâti se double d'un autre signal sur la taxe d'habitation : la dotation de compensation d'Etat sur la taxe d'habitation progresse de 80 000 à 120 000 euros. Il s'agit de la compensation d'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation envers les personnes âgées et les plus faibles revenus. C'est un signe de paupérisation. Les mesures d'ouverture du Plan Local d'Urbanisme ont pour objet d'essayer de relancer les constructions. Le PPRI reste toutefois un élément bloquant et préoccupant dans le développement de la commune. En 2015, la décision d'abaisser la taxe d'aménagement à 2,5% contre 5% a été prise sur l'ensemble de la commune à l'exception de la zone dites « collège » et du terrain situé à l'entrée de Pechnauquié 3. De même, les abris de jardin bénéficient d'un abattement de base de 80%. Après des mois de travail, une étude sur la requalification de la notion de risque a été lancée. Elle porte sur la rive gauche et droite du Tarn et doit permettre un plan d'action pour requalifié certaines zone. En effet, en 10 ans, le centre historique a vu le taux de logements vacants de passer de 20% à 42% du fait de l'impossibilité de diviser certaines habitations et d'y entreprendre des travaux. Rive gauche, la situation est bloquée tant pour les particuliers (extension, division, dents creuses) que pour la commune (projets public et privé sur Brusson). L'étude doit donner des orientations dès l'automne 2016 et être finalisée en juin 2017.

Pour 2016, les taux d'imposition resteront inchangés soit 19,22% pour la taxe d'habitation et 22,56% pour le foncier bâti. Il faut rappeler que malgré le taux inchangé, une légère évolution du montant individuel de la contribution est possible car les bases sont réactualisées automatiquement chaque année par les services fiscaux.

B : Les dotations d'Etat.

Les dotations d'Etat représentaient 22% des recettes du budget soit un peu plus de 1,5 million d'euros en 2014. En 2015, elles ne représentent plus que 18%, en diminution de plus. Annoncées à la baisse, les dotations ne sont pas à ce jour notifiées.

C : le risque des « non valeurs ».

Il s'agit de recettes émises mais non encore recouvertes à ce jour. Le budget général et le budget assainissement sont concernés. Certaines de ces recettes datent de 2004. Elles sont intégrées dans les budgets et devront éventuellement être admises en « non valeur », augmentant d'autant les dépenses de la commune.

En 2015, sur le budget général, 294 539 euros étaient à recouvrir dont 234 557 euros liés essentiellement à des impayés de loyers et cantine. 171 754 euros datent d'avant 2014 et représentent donc un vrai risque pour la commune.

Toujours en 2015, sur le budget assainissement 265 033 euros étaient à recouvrir. Il s'agit de factures d'assainissement et de raccordements. 166 241 euros sont antérieurs à 2014. Certains impayés datent de 2005.

Le total du risque actuel était donc de 559 572 euros dont 59 982 euros de recettes d'Etat à vérifier. 337 995 euros sont particulièrement inquiétants car issus d'impayés antérieurs à début 2014.

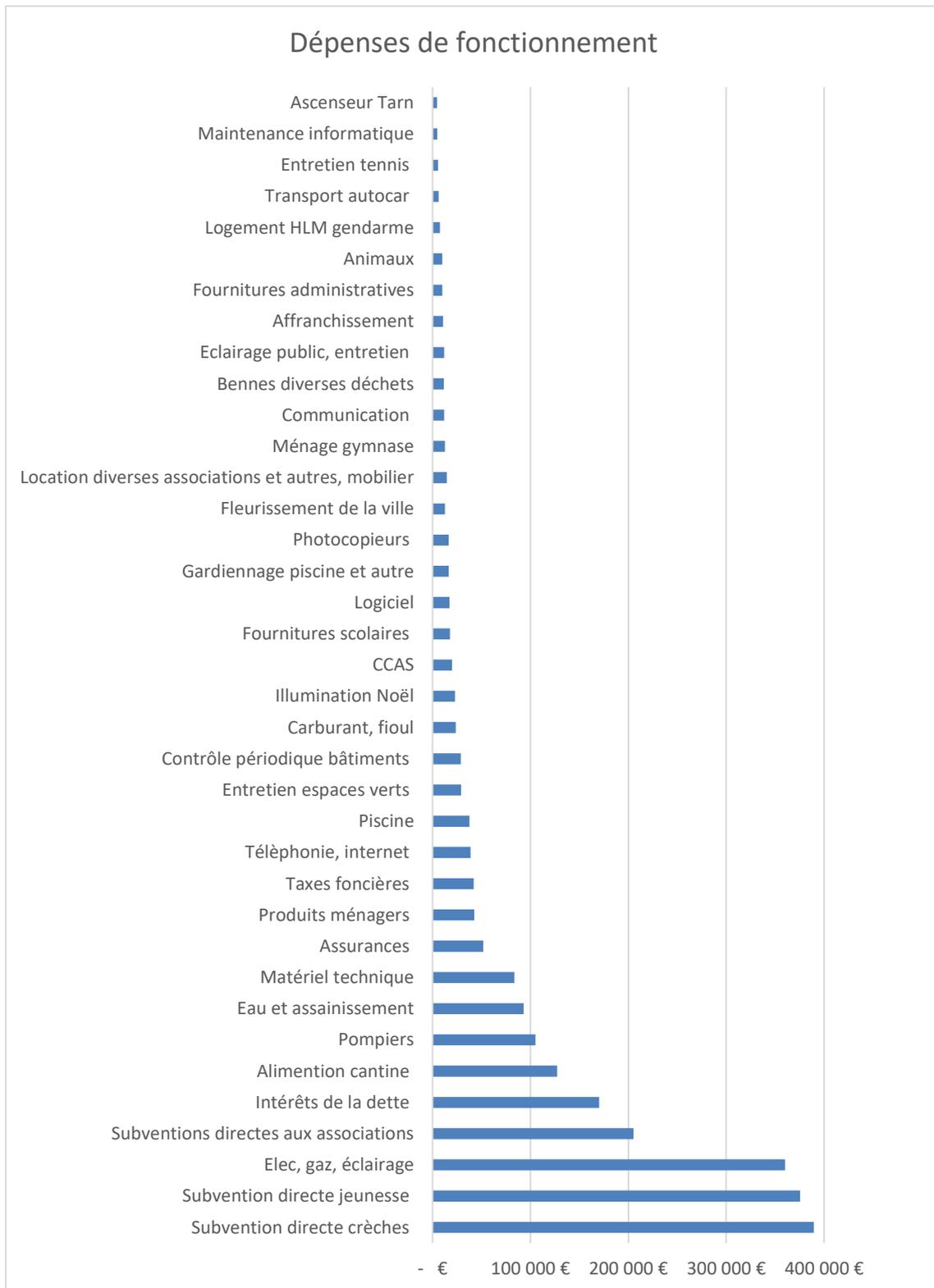
Le trésorier a effectué certaines relances et poursuites mais la commune doit aussi prendre des mesures pour recouvrer ces recettes. Il était donc indispensable de provisionner des admissions en non valeurs dès 2015 à hauteur de 50 000 euros dans chaque budget concerné.

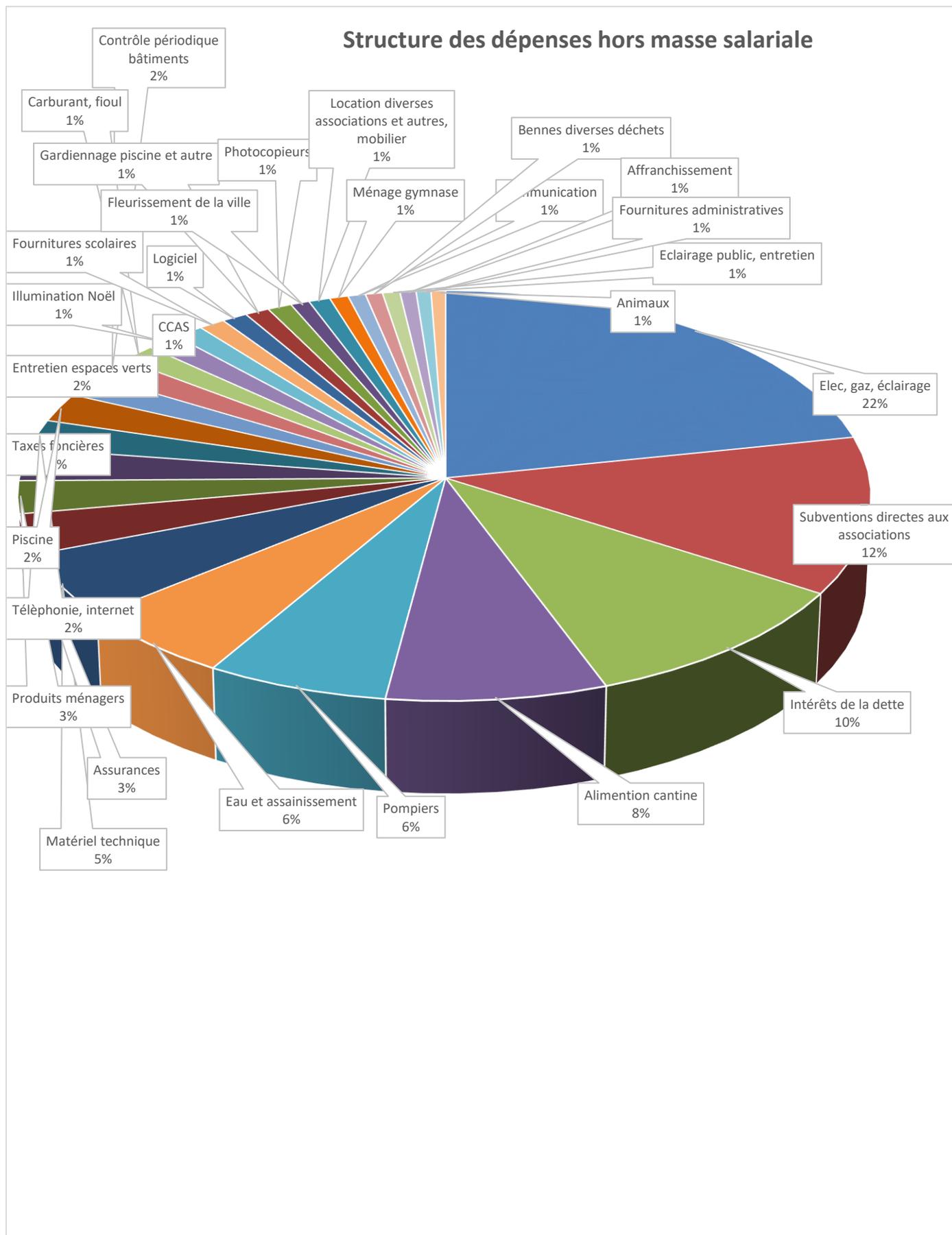
Sur le budget général, 43 599 euros ont été admis en non valeur. Cela représente une perte d'autant pour la commune mais évite d'augmenter le risque et assainit la situation. A ce jour, les impayés s'élèvent à XXXXXXX,

Sur le budget assainissement, malgré diverses relances auprès de la trésorerie, seulement XXXXX ont été admis en non valeur. Si le risque demeure, il est transféré au SMEA qui est compétent pour l'assainissement depuis le 27 décembre 2015. Au final, c'est tout de même la collectivité au sens large qui assume ce risque.

2 : Les principaux postes de dépenses.

A : structure des dépenses hors masse salariale





Les postes à signaler sont les fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 25% (417 986 euros) du budget hors frais de personnel et les taxes foncières (42 012 euros) qui représentent 67% du revenu des immeubles (locations, 68 777 euros). Ils démontrent un patrimoine immobilier important. Les recettes locatives sont en baisse de 20 000 euros mais ces recettes étaient fictives (La Renaissance et Brusson). Hors Brusson ce patrimoine est d'environ 31 500 m². (plus de 3 hectares couvert). Le coût de l'éclairage public, a été évalué comme énoncé dans le DOB 2015. Ce sujet est développé infra. Sans tenir compte de cette évaluation qui viendra affiner l'étude, le coût de l'énergie et des fluides est de 13,27 euros par m² contre 14,76 euros en 2014, soit 1 327 euros pour 100 m² contre 1 476 euros en 2014. Des actions sont à envisager pour stabiliser cette dépense dans un contexte global de hausse des prix de l'énergie sur le moyen terme. Il s'agit également d'optimiser ce patrimoine, la commune ne pouvant agir comme un bailleur ordinaire et n'étant pas promoteur. Certains loyers (La poste, la gendarmerie) peuvent paraître importants mais le coût futur de ces bâtiments risque de mettre en péril le budget.

B : La masse salariale et la mutualisation.

La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des actions exercées directement ou indirectement par la commune. Ainsi, la petite enfance (crèche) et l'enfance (ALSH et périscolaire pour partie) sont confiées à des associations ce qui a pour effet de diminuer la masse salariale au profit du poste « subventions aux associations ».

Pour rappel, la compétence petite enfance a été transférée à la Communauté de Communes en janvier 2016 avec pour conséquence un gel de la dépense communale au niveau de 2015. Il s'agit d'un avantage sur un secteur où la masse salariale est importante. Au niveau communautaire, le dynamisme global des bases de la fiscalité des professionnels et une optimisation du service tenant compte de la priorité qu'est l'enfance sur notre territoire de permettront la prise en charge du service.

Le non renouvellement de certains postes permet une économie de 85 000 euros en 2015 contre 72 000 euros attendus. La mutualisation de la Direction permet à la commune une non dépense évaluée environ 50 000 euros. Sans la rémunération d'un poste d'encadrant toujours dans les effectifs mais non en fonction, l'économie réalisée serait de 150 000 euros. Du côté des dépenses, la réforme des retraites et les reclassements des catégories C engendrent une dépense supplémentaire de 65 000 euros hors avancement d'échelon. Il faut bien comprendre que sans les efforts entrepris par la commune, la masse salariale serait alourdi mécaniquement de plus de 140 000 euros. Entre 2014 et 2015, la masse salariale a progressé de 1,77% contre 4% auparavant en moyenne.

Année	Montant	Evolution
2012	2 399 740 €	
2013	2 492 809 €	3,80%
2014	2 603 526 €	4,43%
2015	2 649 750 €	1,77%

Commune de Villemur.

Ratio 2014 sur dépenses réelles :	47,11%		
Ratio 2014 sur recettes réelles :	45,61%		
Ratio de la strate sur DRF :	53,50%	Ratio 2015 sur dépenses réelles :	45,45%
		Ratio 2015 sur recettes réelles :	38,98%
		Ratio de la strate sur DRF :	53,50%

Ce ratio est à nuancer puisque la crèche et l'accueil de loisir sont associatifs et que près de 60 agents échappent donc à une comptabilisation dans les effectifs municipaux. En les incluant, il serait proche des 60%.

En 2010, la moyenne du nombre d'agents par commune de la strate des communes de 3 500 à 4 999 habitants est de 59. La moyenne du nombre d'agents communaux de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants est de 117 agents.

Concernant Villemur, le nombre d'agents employé directement est de 80. Si on ajoute la crèche et l'accueil de loisirs, le nombre d'agents est d'environ 140 donc supérieur à la moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

En moyenne, les communes emploient 75% de titulaires, 20% de non titulaires et 5% d'emplois aidés.

31% des agents sont non titulaires avec un taux d'emplois aidés de 11% soit le double de la moyenne des communes. Le taux d'emploi précaire est donc important.

Toujours en moyenne, la répartition est de 6,2% de catégorie A, 10% de catégorie B, 83,8% de catégorie C.

Concernant les catégories pour les 80 agents communaux, la catégorie A représente 2,5%, la catégorie B, 2,50% dont la responsable de la médiathèque. Le taux d'encadrement théorique est donc faible. En effet, si les catégories d'agents ne présentent en aucun cas d'une qualité de service, les écarts importants doivent être considérés alertant. Dans le même temps, les rémunérations individuelles des agents sont relativement faibles et le régime indemnitaire quasiment inexistant et parfois illégal. Il a été remis en conformité mais nécessite encore des évolutions.

Le nombre d'agents peut s'expliquer en partie par l'étendue géographique de la commune, (des hameaux et 4 églises, soit plus qu'à Rome par habitant) la dispersion des écoles, le nombre très important de bâtiments, infrastructures et services (Bâtiments communaux, équipements sportifs, médiathèque, crèche familiale associative).

En aucun cas il ne s'agit de « juger » tel ou tel service, mais simplement d'énoncer et d'expliquer des constats. Une réelle politique de Ressources Humaines est mise en place depuis 2015. A cet effet, une note d'orientation a été émise après concertation avec les responsables de services. Elle décline, entre autre, les objectifs d'organisation des services et les dates de mise en œuvre et a été remise à l'ensemble des agents et des élus.

Les salariés d'une collectivité sont sa principale force d'action. Il est impératif de les placer au cœur du projet municipal.

C'est l'un des enjeux de la mutualisation qui est l'occasion de redéfinir les missions de chaque service et de rappeler que le personnel est au service des habitants et garant d'un lien social sur le territoire.

Il s'agissait de simplifier le fonctionnement des services administratifs en redéfinissant les missions de chaque service, de remettre la police sur des missions de police, de responsabiliser le plus possible chacun en évitant les compétences croiser mais sans perdre de la complémentarité, de mieux faire circuler l'information inter-service, de redéfinir les plannings du personnel des écoles et d'entretien...

Sur les services ressources (finances, ressources humaines, secrétariat), la mutualisation avec la Communauté de Communes sera terminée en 2016. Il s'agit de faire profiter chaque collectivité des compétences de chacun et d'éviter des doublons en particulier sur le matériel et les logiciels. La Communauté de Communes propose également aux « petites » communes une aide pour le secrétariat général de proximité par le biais d'une convention. En effet, ces communes ne disposent pas de moyens de remplacement en cas de congés ou de maladie et de n'ont souvent qu'un agent administratif.

Sur les services techniques, suite à l'expérience d'une équipe d'intervention permettant de rendre une propreté acceptable en centre ville, il a été décidé de généraliser cette méthode en créant 3 secteurs (rive gauche, rive droite et hameaux) auxquels du personnel attiré est affectés avec pour missions d'effectuer toutes les tâches de proximité y compris le fleurissement. Il s'agit la encore de responsabiliser chacun et renouer un lien social avec les habitants. L'équipe bâtiment mutualisée interviendra sur les bâtiments communautaires (crèches), l'équipe espaces verts mutualisé aura en charge les équipements sportifs et certaines zones trop importantes pour les équipes de proximité. Un bâtiment unique (Tignol) regroupera bientôt l'ensemble des services techniques municipaux et communautaire permettant ainsi une meilleure collaboration et une vraie mutualisation du matériel. Il s'agit de rendre lisible l'action de ces services et de ne plus travailler « à côté » parfois sur un même espace mais ensemble.

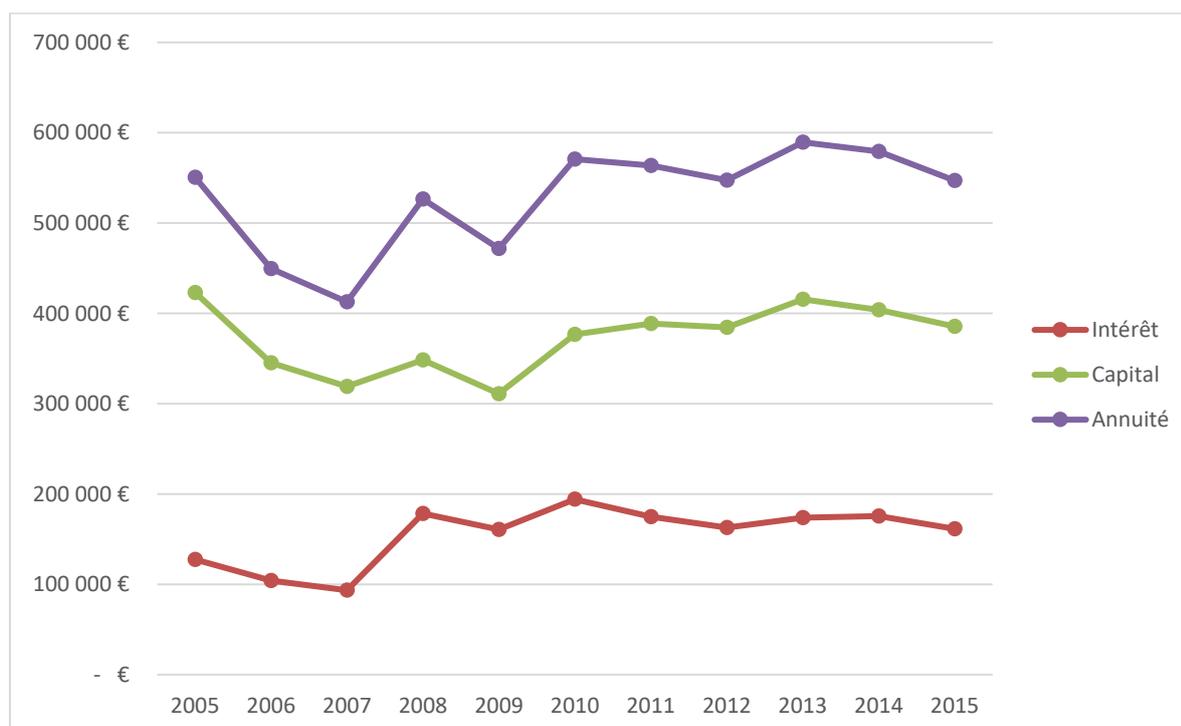
Sur le CCAS, 6 communes sur 8 de la Communauté de Communes souhaitent mutualiser ce service. Il s'agit dans un premier temps de mutualiser la compétence humaine et de permettre des permanences dans les communes. La commission « Affaires Sociales » travaillera sur l'harmonisation des aides et des actions qui restent de la compétence de chaque commune.

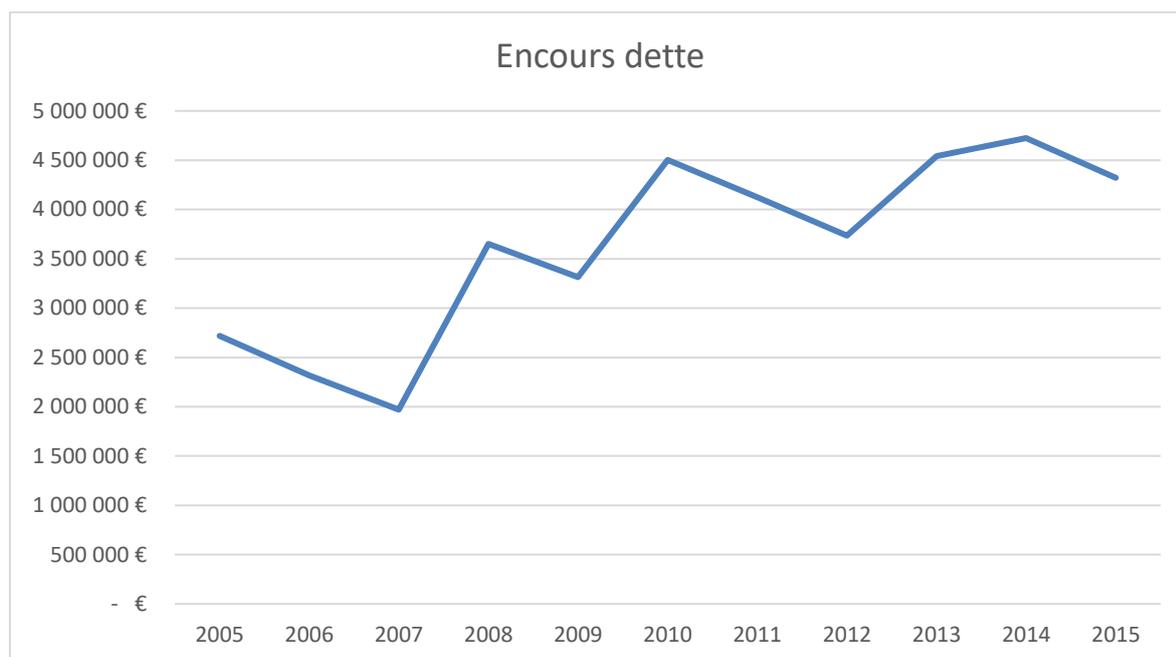
Dans un même souci de lisibilité et de cohérence, le CCAS, l'enfance (communale et communautaire sachant que la commune gère le contrat enfance pour 2 autres communes) et Espace Emploi Entreprise seront regroupés sur le site de la Communauté de Communes, préfigurant ainsi une « Maison des services aux publics » avec des permanences CAF et autres.

C : La charge de la dette.

Dette du budget général :

	Capital restant dû	Intérêts	Capital	Annuité
2005	2 719 164 €	127 686 €	423 035 €	550 721 €
2006	2 315 935 €	104 042 €	345 418 €	449 460 €
2007	1 970 518 €	93 464 €	319 237 €	412 701 €
2008	3 651 281 €	178 239 €	348 363 €	526 602 €
2009	3 313 001 €	160 775 €	311 105 €	471 880 €
2010	4 501 897 €	194 152 €	376 722 €	570 874 €
2011	4 125 175 €	174 803 €	388 816 €	563 619 €
2012	3 736 359 €	162 839 €	384 614 €	547 453 €
2013	4 540 412 €	173 870 €	415 552 €	589 422 €
2014	4 724 560 €	175 535 €	403 866 €	579 401 €
2015	4 320 694 €	161 536 €	385 448 €	546 984 €
2016	3 935 246 €	€	€	€

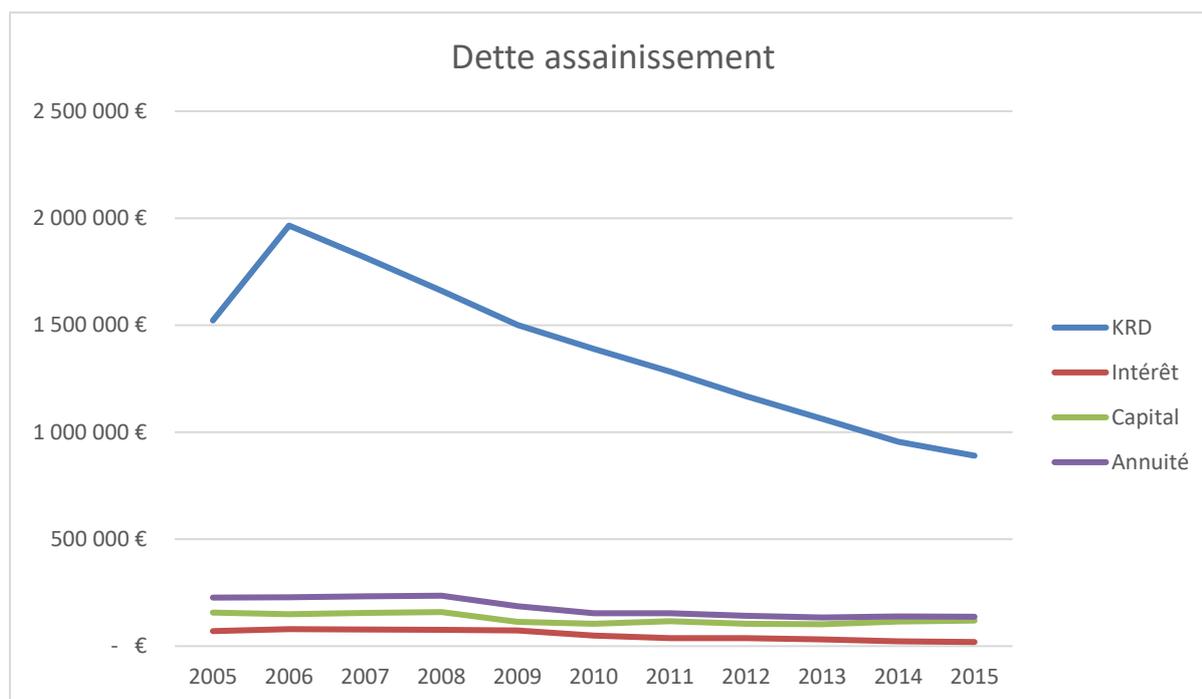




La dette de la commune est relativement faible vis à vis de la moyenne nationale. L'encours par habitant est de 655 euros contre 936 euros en moyenne en 2010 (Rappel : les ratios ne sont pas mis à jour depuis) et le ratio dette sur recettes de fonctionnement est de 0,63 contre 0,88 en moyenne. Théoriquement, la capacité d'endettement de la commune serait de 220 euros par habitant soit 1 650 000 euros auquel il faut ajouter les remboursements d'ici la fin du mandat soit un total possible d'emprunt de 3 250 000 euros. Toutefois, il convient de nuancer ; le ratio de référence est ancien (2010) et le dynamisme sur la plan de la population et des bases fiscales incite à la prudence.

Dette du budget assainissement :

	Capital restant dû	Intérêt	Capital	Annuité
2005	1 522 326 €	70 060 €	156 904 €	226 964 €
2006	1 965 422 €	79 316 €	149 564 €	228 880 €
2007	1 815 858 €	77 751 €	155 074 €	232 825 €
2008	1 660 784 €	76 481 €	159 221 €	235 702 €
2009	1 501 563 €	73 184 €	113 133 €	186 317 €
2010	1 388 429 €	48 735 €	104 938 €	153 673 €
2011	1 283 492 €	37 443 €	115 724 €	153 167 €
2012	1 167 768 €	36 743 €	104 944 €	141 687 €
2013	1 062 824 €	31 573 €	102 256 €	133 829 €
2014	955 568 €	22 710 €	115 339 €	138 049 €
2015	889 952 €	19 147 €	118 720 €	137 867 €



La dette du budget eau et assainissement est faible. Contrairement à la prévision, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt en 2015. Ce budget est transféré au SMEA, compétent depuis fin 2015.

Les emprunts garantis :

A cette dette, il faut ajouter les emprunts garantis qui sont un risque pour la commune. Il s'agit des emprunts garantis au titre des HLM pour un montant résiduel à ce jour de 2,4 millions euros. D'autre part, la commune est caution du prêt de la maison de retraite Saint Jacques pour un montant de 2,9 millions d'euros. La garantie est levée en cas de défaillance à hauteur de 80% de l'encours. La commune se substitue dans ce cas pour le paiement de l'annuité. Dans le domaine du logement social, ces garanties d'emprunts sont obligatoires.

D : Les services

Certains services de la commune sont facultatifs et demandent une participation des utilisateurs. Ils sont mis en place et maintenus par la volonté politique. Il s'agit ici de les examiner. En aucun cas il ne faut les stigmatiser pour leurs déficits. D'autres services de la commune sont totalement gratuits et reposent uniquement sur l'impôt et les dotations. C'est le cas par exemple de l'Etat civil ou des services administratifs et techniques, l'entretien des stades et autres équipements ou les subventions directes aux associations hors associations crèche et enfance (36 euros par an par habitant sans inclure les subventions indirectes et 53 euros par an par habitant en les incluant). Comme exposé supra, le logement social, ou l'aide aux aînés sont également assurés. Il s'agit bien pour la commune de veiller au vivre ensemble de chaque composante de sa population.

a : la restauration scolaire.

Dépenses de fonctionnement :	174 119 €	44,39%
Charges de personnel :	139 009 €	
Total dépenses fonctionnement :	313 128 €	

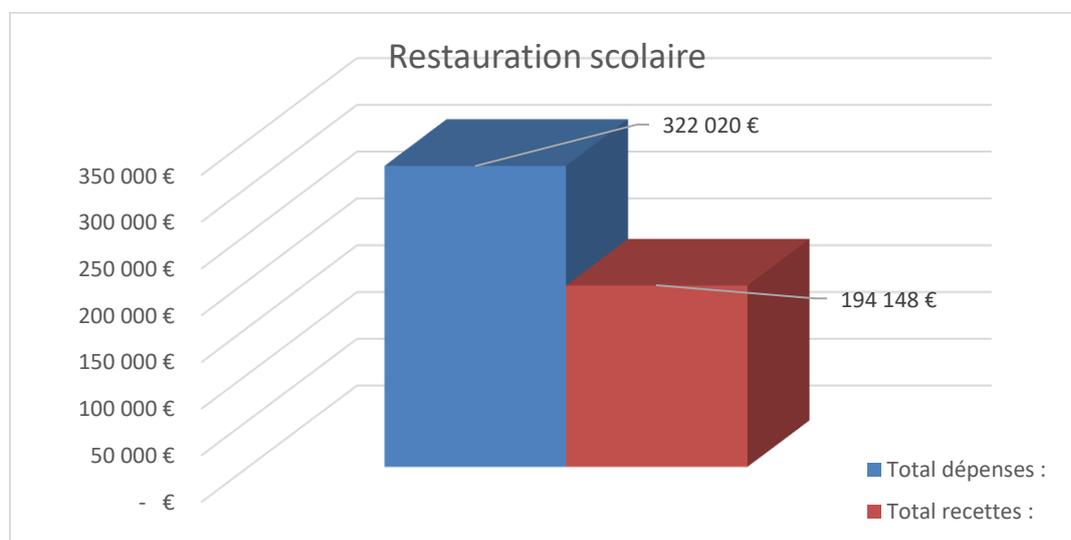
Dépenses d'investissement :	
Amortissements :	8 892 €
Total investissement :	8 892 €

Total dépenses :	322 020 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Divers (remboursements...)	7 581 €
Repas	186 567 €
Total recettes :	194 148 €

Coût résiduel à charge :	127 872 €
--------------------------	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	62,00%
Autofinancement sur total dépenses :	60,29%



Total repas vendus en 2014 :	68 424 Enfants	239 484 €
	181 Enfants	634 €
	1 016 Adultes	3 556 €
	20 Adultes ASV	150 €
	69 641	243 824 €
	Somme "dehors" :	57 257 €

Repas animateurs "gratuits" :	3 717	5,43%	13 010 €
Coût total par repas :	4,71		
Coût résiduel par repas :	1,84	39,02%	

En moyenne, le coût de revient d'un repas en cantine est de 7 euros (et la prise en charge communale par repas de 3,50 euros). Il est inférieur à Villemur du fait d'une gestion rigoureuse et d'un savoir faire de l'équipe en place. Pour rappel, en 2014, la restauration scolaire représente 4,10% des dépenses de la commune et 22,08 euros par habitant en résiduel.

b : la piscine

Dépenses de fonctionnement :	102 739 €	44,43%
Charges de personnel :	82 156 €	
Total dépenses fonctionnement :	184 895 €	

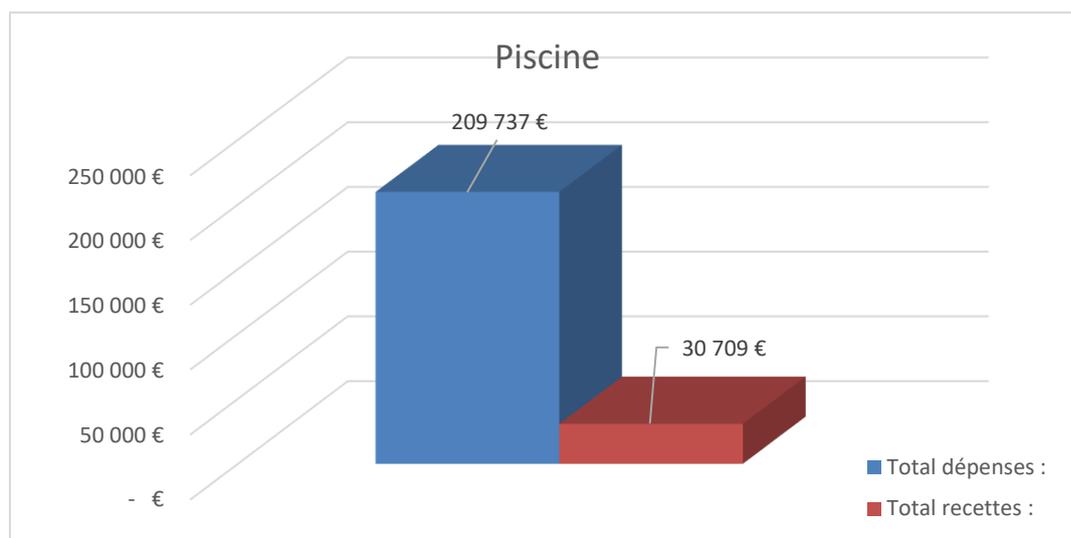
Dépenses d'investissement :	
Remboursement d'emprunts et amort :	16 114 €
Travaux :	8 728 €
Total investissement :	24 842 €

Total dépenses :	209 737 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Entrées :	20 471 €
Ventes de produits :	10 238 €
Total recettes :	30 709 €

Reste à charge :	179 028 €
Autofinancement sur fonctionnement :	16,61%
Autofinancement sur total dépenses :	14,64%

Nombres d'entrées :	7 353
Coût à charge par entrée :	24,35 €



La saison 2014 a été particulièrement mauvaise en ce qui concerne les entrées à la piscine. Ce service revêt un fort caractère social. Il est largement déficitaire comme dans toutes les piscines. Des actions seront menées en 2015 afin d'essayer de limiter ce déficit. Le contrat de maintenance sera revu afin d'effectuer certaines missions en régie. Le gardiennage de nuit est un poste très lourd lié aux dégradations en cas de non surveillance. Depuis sa construction, la piscine présente des malfaçons importantes et un contentieux est toujours en cours. Les travaux à réaliser sont nombreux et coûteux mais la piscine reste un outil social fondamental. Les tarifs sont bas mais la volonté communale reste de les maintenir à ce niveau. A titre d'exemple, un doublement des tarifs ne générerait que 10 000 euros de recettes en plus à fréquentation constante, ce qui n'est pas certains. Le coût résiduel par entrée serait alors de 23 euros au lieu de 24,35 euros. L'enveloppe des travaux pour 2015 est estimée entre 20 000 et 32 000 euros en fonction des priorités. (Pompe, reprise du bassin ludique, peinture anti-dérapante...). Pour rappel, en 2014, la piscine représente 2,6% des dépenses de la commune et 22,04 euros résiduel par habitant.

c : la médiathèque.

Dépenses de fonctionnement :	20 105 €	84,05%
Charges de personnel :	105 928 €	
Total dépenses fonctionnement :	126 034 €	

Dépenses d'investissement :	
Emprunts	10 361 €
Matériels (livres...)	27 470 €
Total investissement :	37 831 €

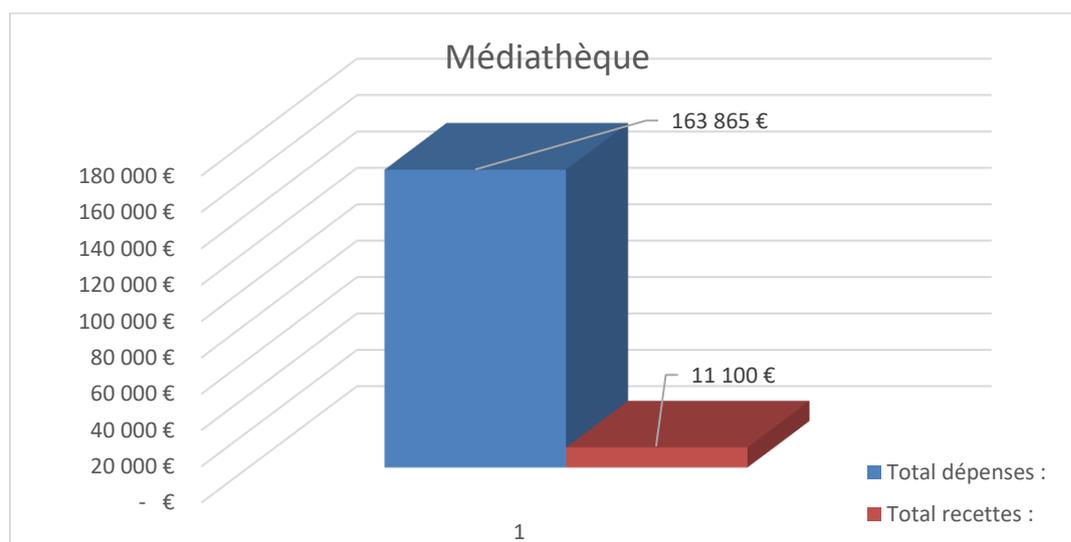
Total dépenses :	163 865 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Divers (remboursements...)	7 957 €

Abonnements	3 143 €
Total recettes :	11 100 €

Coût résiduel à charge :	152 765 €
--------------------------	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	8,81%
Autofinancement sur total dépenses :	6,77%



Le nombre d'abonnés et de 1 643 dont 60% de cotisations gratuites. 52% des abonnés sont des adultes. 47% des abonnés sont de Villemur. La médiathèque mène également des projets « hors les murs » en direction de la petite enfance et des personnes âgées.

La médiathèque est ouverte 25h30 par semaine contre 24h30 pour Fronton, 15h15 pour Bessières, 12h30 pour Grenade, 20h pour Saint Sulpice, 24h pour Gaillac. En Equivalent Temps Plein, Villemur dispose de 2,8 ETP avec un renfort ponctuel. A titre d'exemple, Fronton dispose de 4 Equivalent Temps Plein.

Pour rappel, en 2014, la médiathèque représente 2,09% des dépenses de la commune et 26 euros en résiduel par habitant.

E : Le patrimoine

La commune de Villemur dispose d'un ensemble immobilier, d'équipements sportifs, historiques et culturels très important. On peut sérier différents ensembles mais au global, ces équipements sont soit en très mauvais état (Brusson) soit très vieillissants (stade vélodrome, théâtre, Greniers du Roy...). Certaines ventes de bâtiments dont la commune n'a pas d'utilité sont bloquées en raison des utilisations restreintes possibles. Là encore, le poids

du PPRI est prégnant. La plupart des équipements ont plus de 30 ans et des travaux de mise aux normes lourds et coûteux sont à prévoir. Des choix sont à effectuer car l'attachement au patrimoine, bien que fondamental, grève la capacité de la commune à investir dans l'avenir. La commune doit aussi faire face à une dispersion de ce patrimoine avec une rive droite et une rive gauche, des hameaux, 4 églises, 3 écoles... Les voiries et certains espaces publics du centre-ville demandent également une importante réfection ou juste une prise en main sérieuse et quotidienne afin d'embellir la ville. Redresser les panneaux de voirie, entretenir le mobilier urbain, réaliser des caches pour les conteneurs collectifs... De manière générale, le patrimoine de la commune est très important, historique mais souvent inadapté. Un diagnostic des bâtiments doit être effectué. D'après les données « assurances », la commune dispose de 65 bâtiments pour une surface totale de plus de 46 008 m² soit 5 stades couverts. La surface estimée de Brusson est de 14 896 m².

En 2016, il est nécessaire de lancer la programmation de mise aux normes « mobilité réduite ». Ce programme, trop longtemps différé est estimé à 1,8 million d'euros. Certains aménagement n'ont pas de sens car ils sont plus élevés que la reconstruction (préfabriqué des écoles, théâtre, base nautique...). Il a été décidé d'allouer 100 000 euros par an jusqu'en 2019 à ces mises aux normes.

Il est indispensable que les crédits alloués aux bâtiments soient utilisés. En 2015, seulement 20 150 euros (hors investissements) ont été utilisés sur 75 000 euros pour le petit entretien.

3 : Les résultats 2015 cumulés du budget principal.

Le budget de fonctionnement 2015 a généré un excédent de 1 003 200 euros, quasiment identique à celui de 2014. La prévision était de 401 951 euros d'excédent.

Le résultat de fonctionnement total cumulé à fin 2015 est donc de 2 563 838 euros.

Sur le plan comptable, la section d'investissement clôture un déficit total cumulé de 1 054 329 euros, sans les restes à réaliser qui génèrent un déficit de 385 846 euros, portant le besoin de financement 2015 à 1 399 408 euros. Il sera proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte « 1068 » pour ce montant, ramenant le disponible à 1 164 430 euros. Pour mémoire, la prévision du besoin d'investissement était de 1 541 700 euros. Cette situation excédentaire est à regarder à la lumière des engagements et investissements prévus. Si la situation excédentaire est réelle, elle doit être nuancée : les investissements à réaliser sont nombreux dans une période où les subventions diminuent et les frais d'entretien des bâtiments, voirie, espaces publics sont depuis de très nombreuses années insuffisants pour garder le patrimoine au niveau, sans compter les réhabilitations nécessaires. Il faut noter que les investissements prévus sont réalisés ou en reste à réaliser : Skate Park et city stade, salle de Bernadou, toitures de la poste, de les églises et de la médiathèque, préaux des écoles, menuiserie des écoles... En revanche, il apparaît indispensable d'entreprendre un programme d'optimisation de l'éclairage public et des fluides en général (remplacement des 200 lampadaires « boules » énergivores, mise en place d'horloges dites « astronomiques » pour une meilleure sensibilité, décisions en matière de plan horaire d'éclairage), de revoir les chauffages des salles associatives et polyvalentes

(une visite quotidienne a été mise en place et les équipements techniques doivent suivre), de s'engager dans une politique active de gestion du patrimoine (la commune possède un parc immobilier pléthorique et doit le concentrer, terrains et bâtiments). Certaines non dépenses doivent être effectués : sur 75 000 euros de petits travaux sur bâtiments provisionnés, 20 150 euros ont été effectués.

4 : Les budgets annexes.

A : Le budget annexe « assainissement ».

Le budget assainissement présente un excédent cumulé avec report de 858 902,97 euros et un déficit cumulé d'investissement avec report de 16 317,20 euros.

Comme évoqué supra, le risque des recettes à admettre en non valeur est élevé (265 033 euros de recettes non recouvertes à ce jour). Cet excédent va servir essentiellement à financer l'extension de la station d'épuration et des réseaux.

Sur l'extension de la station d'épuration, le coût du projet est de 2 200 000 euros HT. Les subventions acquises sont de 249 000 (Conseil Général) et les subventions à demander sont de 391 000 euros auprès du Conseil Général et 53 000 euros auprès de l'Agence de l'eau. Au total, les subventions possibles sont de 693 000 euros. L'agence de l'eau peut également mettre en place un prêt à taux zéro de 319 000 euros, portant le total de financement à 1 million d'euros. Sur Cette opération nécessite donc 1,2 millions d'euros complémentaires.

Considérant l'excédent de fonctionnement reporté, les amortissements de l'année (100 000 euros), le FCTVA (110 000 euros), l'excédent prévisionnel 2015 (100 000 euros) et les subventions ou prêt à taux zéro, l'opération d'extension de la station d'épuration est quasiment financée (2 172 000 euros). En revanche, il apparaît nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions.

Concernant les extensions de réseau, sont à l'étude le chemin de lagarrigue pour la desserte de 60 habitations existantes et 40 potentielles et un montant estimé de 750 000 euros financé en partie par une subvention et les branchements futurs, le chemin de la Massagues pour un coût estimé de 140 000 euros, la route de Varennes dans le cadre de l'éventuelle salle des fêtes et la desserte de Férié Haut.

Compte tenu des différents travaux à réaliser, il est envisagé de recourir, en plus de l'autofinancement, à un emprunt de 500 000 euros.

B : Le budget annexe CCAS.

Le budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement 2014 hors report antérieur de 636,03 euros. (22 274 euros de dépenses et 22 910 euros de recettes). Les aides représentent le port 17 216 euros soit 77,30% des dépenses.

En cumulé, ce budget dégage un excédent de fonctionnement de 12 606,51 euros et un excédent d'investissement de 1 314,26 euros.

Afin de rendre ce budget plus lisible, il est envisagé de rattacher l'agent exerçant pour le CCAS dans ce budget et, si possible en 2016, le budget portage des repas.

Les actions 2015, outre les aides classiques et surtout l'accompagnement, seront les coupons sports, loisirs culture (prise en charge de 40 euros pour une inscription associative pour 100 enfants de Villemur), l'analyse des besoins sociaux (document prospectif impératif utiles au CCAS mais aussi à la commune) pour un montant prévisionnel d'environ 6 500 euros et la mise en place de permanence d'un écrivain public.

Afin d'identifier la place du CCAS et du social dans la commune, il est proposé de porter l'effort communal à 1% des recettes soit 70 000 euros, en incluant le personnel.

Ce budget porte également un satellite : le foyer logement des magnolias. Le CCAS, et donc la commune, sont solidaires de cet établissement. C'est le Président du CCAS qui signe les mandats et les titres. Excédentaire en cumulé de 600 000 euros à fin 2014, il faut tout de même être conscient du risque potentiel pour la commune qui serait amenée à abonder en cas de déficit.

C : Le budget annexe portage des repas.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes par une participation du budget général. Il se compose à 72% des dépenses de repas et 28% de charges de personnel. Ce budget est actuellement soumis à TVA et à l'impôt sur les sociétés. Cette question doit être étudiée. Il est envisagé de fusionner le portage des repas avec le budget CCAS.

Le volume annuel est de l'ordre de 135 000 euros et le résultat cumulé est de 0. En 2014, 16 261 repas ont été portés soit une moyenne de 45 par jour. Si la maison de retraite passe en liaison chaude, il faudra envisager de nouvelles solutions concernant ce service.

5 : Les ratios de la Commune

De manière générale, les ratios sont à manier avec prudence car ils dépendent des compétences exercées par la commune et de sa richesse. Comparer ces ratios à des ratios « moyens » de la strate n'est donc pas d'un grand intérêt. En revanche, l'évolution des ratios communaux donne des indications à prendre en compte. La population est celle du dernier recensement même si elle n'est pas encore officielle : 5 800 habitants.

Dépenses réelles de fonctionnement sur population :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	5 113 345 €	5 114 133 €	5 131 127 €	5 553 716 €	5 526 201 €
Ratio/Hab	882 €	882 €	885 €	958 €	953 €

Ratio moyen 2010 : 959 euros par habitant.

Sur la période, la progression est de 7,48% soit 1.49% en rythme annuel. Sans diminuer, les dépenses sont donc quasiment stables. On constate une hausse entre 2012 et 2013. Essentiellement lié à l'impact de l'emprunt. Le dernier ratio de la strate date de 2010 à 959 euros par habitant. Les dépenses de fonctionnement semblent donc adéquates tant sur le volume que sur l'évolution.

Produits des impositions directes sur population :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	1 814 346 €	2 218 363 €	2 286 000 €	2 512 626 €	2 558 644 €
Ratio/Hab	313 €	382 €	394 €	433 €	441 €

Ratio moyen 2010 : 464 euros par habitant.

Dernière hausse des taux en 2009 (TH : + 9,12%. FB : + 9,09%).

En dépit d'une hausse de taux en 2009, la commune a encore des taux relativement bas par rapport à la strate et surtout une proportion importante de foyers exonérés de taxes, donc une population relativement pauvre. Cela se retrouve dans les compensations au titre des exonérations (138 973 euros soit 24 euros par habitant ce qui porterait le ratio communal à 465 euros). Pour rappel, il s'agit des exonérations décidées et donc compensées par l'Etat et non de compensation communale. Même en 2014, le ratio est inférieur de 23 euros par habitant au ratio de la strate en 2010.

Recettes de fonctionnement sur population

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	5 822 213 €	6 030 760 €	6 090 062 €	6 425 272 €	6 602 904 €
Ratio/Hab	1 004 €	1 040 €	1 050 €	1 108 €	1 138 €

Ratio moyen 2010 : 1 177 euros par habitant.

Sur la période, les recettes réelles progressent de 11,83% soit 2.37% en rythme annuel, donc plus vite que les dépenses. Il convient d'être prudent en raison des dotations d'Etat, des recettes aléatoires et surtout des restes à recouvrer pouvant générer des admissions en

Commune de Villemur.

« non valeur », donc des pertes de recettes. Ce sujet est abordé dans un autre chapitre. Le ratio de la strate, toujours en 2010, est de 1 177 euros.

Dépenses d'équipement brut sur population :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	1 596 610 €	6 281 935 €	5 776 692 €	3 373 749 €	1 790 952 €
Ratio/Hab	275 €	1 083 €	996 €	582 €	309 €
Emprunts	- €	- €	1 188 667 €	600 000 €	- €
Ratio réel/hab	275 €	1 083 €	791 €	478 €	309 €

Ratio moyen 2010 : 413 euros par habitant.

Les investissements sont irréguliers.

En-cours dette sur population :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	4 501 897 €	4 125 175 €	3 736 359 €	4 540 412 €	4 150 335 €
Ratio/Hab	776 €	711 €	644 €	783 €	716 €

Ratio moyen 2010 : 936 euros par habitant.

Les limites de ce ratio sont connues. Ce n'est pas la population qui doit servir de référentiel mais la richesse et donc les recettes de fonctionnement. Le ratio de la strate en 2010 était de 936 euros. La capacité théorique de la commune est donc de 1,3 millions d'euros plus le remboursement annuel en capital soit un maximum de 2,5 millions d'euros sur la mandat. Cette possibilité reste théorique car les fondamentaux de la communes (bases fiscales, produits des services, dépendance aux dotations d'Etat, charge d'entretien du patrimoine, évolution de la population...) sont mitigés.

Ratio dette sur recettes de fonctionnement :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Taux	77,32%	68,40%	61,35%	70,66%	62,86%

Ratio moyen 2010 : 88,20%

Le ratio moyen des communes de la strate est de 88,20% en 2010. Les limites de ce ratio sont de deux types : les éléments de comparaison sont décalés dans le temps (référence 2010) et il ne prend pas en compte les investissements retardés, en particulier l'entretien des bâtiments communaux. Si l'autofinancement est conséquent et la capacité d'emprunt présente, l'état du patrimoine demande un audit et des choix qui peuvent avoir pour conséquence un assèchement des ressources disponibles.

Dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	2 323 572 €	2 279 181 €	2 399 740 €	2 492 809 €	2 603 525 €
Ratio en %	45,44%	44,57%	46,77%	44,89%	47,11%

Ratio moyen 2010 : 53,50%

Les limites des ratios sont mises en lumière ici. Si la moyenne de la strate est de 53,50% en 2010, la commune externalise des services comme les crèches et le périscolaire. En consolidant les comptes de ces services, le ratio serait d'environ 58%. Le ratio dépend des services de la commune. Dans le cas de Villemur, le ratio est supérieur à la moyenne aussi car le taux d'endettement reste faible et pèse donc moins en proportion sur la masse globale des dépenses et que surtout les services communaux sont étoffés (Piscine, médiathèque...).

6 : Les orientations budgétaires.

A : les orientations sur la section de fonctionnement.

Suite à l'examen des dépenses de fonctionnement, il est toujours indispensable de s'interroger et de trouver des solutions en ce qui concerne les dépenses de fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 25% des dépenses de fonctionnement hors masse salariale soit 417 000 euros en 2015 contre 28% et 450 000 euros en 2014. Il s'agit de la

première dépense communale en dehors du personnel. Des solutions techniques doivent être trouvées afin de limiter cette dépense.

Concernant le personnel, il est indispensable de continuer à travailler la mutualisation des services, la transversalité et d'organiser les services afin de mettre l'humain au cœur des actions et de donner du sens au travail des agents.

La commune est un outil au service de sa population il est impératif de trouver l'équilibre entre service et coût. Si les services ne peuvent être équilibrés, il est indispensable de veiller à la meilleure utilisation des deniers publics. Des choix sont à faire en particulier sur le patrimoine communal. Des actions doivent être menées en priorité sur certains bâtiments comme les écoles et les espaces publics. Certaines actions quotidiennes ne sont pas nécessairement coûteuses.

Conformément aux orientations déjà mises en place, les associations continueront à bénéficier du soutien de la municipalité. Environ 205 000 euros (36 euros par an et par habitant) sont versés à ce titre sans compter le soutien logistique, matériel et humain. Les aides indirectes aux associations sont évaluées à 195 000 euros dont 94 000 euros au titre des associations crèches et espace jeune. L'aide aux associations, sans tenir compte des frais de personnel et donc de près de 300 000 euros, soit 53 euros par an par habitant. Des conventions seront conclues avec chaque association. Ces conventions prendront en compte la part de la mairie dans le financement de l'association, le rayonnement local et les projets associatifs. Le dynamisme associatif est une richesse pour la commune.

Animer la ville, être à l'écoute, créer du lien, le « vivre ensemble »... est la priorité de l'équipe municipale et les actions culturelles et festives seront maintenus.

Le détail du budget de fonctionnement est communiqué dans l'annexe 1. Les chiffres pourront bouger à la marge en raison de la communication de données.

B : L'investissement.

Les investissements prévisionnels sont détaillés dans l'annexe 2. Ils dépassent l'exercice 2016 et donnent une vision sur le mandat. Les chiffres communiqués pourront bouger à la marge en raison de la communication de données. L'incertitude porte sur l'étude « PPRI » qui doit lever des freins sur des projets en hyper centre et sur « Brusson ». Sur Brusson, les projets antérieurs étaient souvent irréalisables car trop coûteux.

Les projets d'envergures « 2015 » sont réalisés la réalisation d'un city stade et d'une salle polyvalente sur le site de Bernadou. Les opérations d'investissements sont nombreuses en raison du nombre très important de bâtiments communaux. Une réflexion doit être menée sur ces bâtiments avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures lourdes. Les répercussions sur la section de fonctionnement sont à chaque fois importantes. Les projets doivent être chiffrés, priorisés et financés au préalable. Au titre des projets, on peut citer la grande salle polyvalente, des actions en centre ville. Des choix doivent être fait. Ces actions

doivent permettre aux habitants de la commune de retrouver des espaces de vie communs adaptés mais aussi de développer l'attractivité de la commune.

Sont prévus :

Eclairage public : renouvellement des « lampadaires boules », mise en place d'horloges « astronomiques », mise en sécurité de l'accès à la crèche, chemin du Roussel, réflexion sur le plan d'éclairage car certains secteurs ne sont peut être pas à éclairer en permanence. Budget sur le mandat : 250 000 euros dont 70 000 euros à charge de la commune puisque le SDEGH doit financer 80% du renouvellement des lampadaires « boules ».

Voiries et places : les Allées, la place Saint Jean et la place du Souvenir sont inscrites sur les réalisations du mandat. Concernant la place Saint Jean et la place du Souvenir, la commune doit attendre les conclusions de l'étude lancée au sujet du PPRI car elle associe un urbaniste qui aura en charge une réflexion sur l'hyper-centre. Une réserve est provisionnée pour d'autres petits travaux, pour les hameaux, pour du mobilier urbain et pour la mise en place de bornes électrique.

Budget sur le mandat : 1,4 million d'euros sur le mandat. Les subventions attendues sont d'environ 300 000 euros laissant une charge pour la commune de 1,1 million d'euros.

Les écoles : outre la continuation du programme de réhabilitation entrepris depuis 2014 (menuiseries, préaux...), une enveloppe financière restera consacrée aux écoles. D'autre part, les actuels préfabriqués de l'école Michelet seront refaits en « dur », l'Etat ayant enfin accepté cette évolution. La cantine doit aussi évoluer, le matériel étant vétuste et un self étant envisagé pour plus de confort pour les enfants.

Budget sur le mandat : 550 000 euros sur le mandat. Les subventions attendues sont de 300 000 euros laissant 250 000 euros à charge de la commune.

Le matériel des services techniques : il s'agit de renouveler le matériel régulièrement. Pour ce faire, l'enveloppe des amortissements doit y être affectée à hauteur de 125 000 euros par an. (165 000 euros d'amortissement en 2015). Le reste (40 000 euros) doit servir à d'autres matériels.

La mise aux normes accessibilité : 400 000 euros seront consacrés à ces mises aux normes. Les subventions attendues sont de 200 000 euros, laissant 200 000 euros à charge de la commune.

La vidéo surveillance : une réflexion est en cours avec les services de l'Etat à ce sujet. Une enveloppe de 100 000 euros sera provisionnée. Les subventions attendues sont de 50 000 euros laissant 50 000 euros à charge de la commune.

Les bâtiments communaux : Il est indispensable de prévoir des travaux sur les bâtiments communaux. Cela concerne tout Villemur, centre et hameaux. Certains en vue de limiter les consommations de fluides, d'autres pour l'entretien courant. Une réflexion est en cours pour éventuellement retrouver un espace libre proche de l'hyper-centre afin d'aménager un espace vert car il n'existe pas d'espaces verts proche de l'hyper-centre rive droite. Une

enveloppe annuelle de 125 000 euros est prévue soit 500 000 euros. Aucune subvention n'est attendue.

Au total, la commune doit dégager 2 170 000 euros pour financer ces investissements. A cette somme, il faut ajouter le remboursement de l'emprunt qui doit être assuré par l'excédent de fonctionnement à hauteur de 400 000 euros par an.

Sont disponibles 2 070 000 euros sur le mandat :

- 770 000 euros d'excédent reporté.
- 380 000 euros de la vente de la crèche à la Communauté de Communes.
- 250 000 euros de subventions non encore encaissées.
- 620 000 euros de la négociation avec l'assurance suite à l'incendie « Brusson ».
- 50 000 euros de taxe d'aménagement (montant aléatoire minoré).

Pour financer ce programme d'investissement, il manque donc 100 000 euros qui seront à trouver dans l'excédent de fonctionnement sur le mandat (25 000 euros de plus par an soit 425 000 euros d'excédent nécessaire au minimum). Il est à noter que l'exercice 2015 dégage en plus du remboursement de l'emprunt 770 000 euros d'excédent qui permet de quasiment boucler ce programme d'investissement.

Le projet Brusson : La municipalité souhaite engager un projet d'envergure permettant de répondre à la fois à une réhabilitation du patrimoine et à la réalisation d'une vraie salle permettant d'accueillir 500 personnes. Ce projet est actuellement impossible une fois encore en raison de PPRI. L'étude en cours sur la commune doit déboucher sur des conclusions et dire si ce projet peut être réalisé ou non. Financièrement, il est évalué à 4 500 000 euros dont 2 500 000 à charge de la commune. Ce montant est inférieur à la capacité maximale d'emprunt (3,2 millions d'euros) et d'autres sources de recettes sont en cours de mobilisation : cessions de bâtiments et de terrains, mécénat populaire direct et par la fondation du patrimoine, appel à des fondations dont la fondation Eiffel... En tout état de cause, il faut bien rappeler que ce projet ne se fera qu'en fonction des résultats de l'étude globale « PPRI ».

En fonction des contraintes, des événements et des besoins, d'autres investissements pourront avoir lieu.

Conclusion.

Les fondamentaux de la commune restent mitigés. Les services sont nombreux et rayonnent sur un territoire vaste. La médiathèque, l'accueil de loisirs, les crèches, les commerces, le marché, les spectacles culturels, les expositions, les locations de salles, les adhérents des associations attirent un bassin de vie largement supérieur à la population communale. Dans certains cas, par exemple la médiathèque, les services sont même plus reconnus par les extérieurs à la commune.

Dans le même temps, la commune reste tournée vers son passé industriel et florissant alors que son enclavement et le découpage géographique la situe sur un carrefour entre la haute Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne. Le regard se porte avant tout sur Villemur, tout en déplorant les contraintes actuelles, puis vers Toulouse alors même que la métropole reste loin et que la plupart des habitants privilégie Montauban.

Il est certain que le Plan de Prévention du Risque Inondation est un frein au développement de la cité, mais en même temps, le fatalisme est prégnant comme dans toute commune ayant vécu de manière autosuffisante grâce à des mono-entreprises aujourd'hui disparues. La mairie est symbolique avec ses trois étages, mais des espaces inadaptés à commencer par l'accueil. Les demandes reçues en mairie sont également symboliques, comme si une institution pouvait régler l'ensemble des problèmes collectifs et individuels se posant quotidiennement. Un réaménagement de l'accueil, simple et non onéreux sera effectué en 2016. Symbole et nécessité.

En examinant les dépenses et les investissements municipaux, on peut constater un équilibre entre les dépenses pour chaque catégorie de population : jeunes, anciens, associations, culture, sports... Le patrimoine communal est pléthorique mais surtout lourd en entretien et inadapté. La capacité d'investir est faible : en 2015, en ne réalisant que trois investissements (Salle de bernadou et skate park, préau des écoles), c'est quasiment l'ensemble de l'épargne 2014 qui sera dépensée. La plupart des dépenses portent sur la tentative de maintenir en l'état le patrimoine bâti. Une priorité a été posée sur les écoles. Elle est confirmée en 2015.

Les bases de foncier et le peu de permis de construire délivrés sont autant de signes d'une commune ne progressant plus en population. Cette tendance se confirme à travers le recensement de 2015 qui donne une population juste stable. En même temps, le nombre d'enfants dans les écoles progresse et la vie associative est très forte.

Les enjeux sont donc de définir ce que doit être la commune dans les prochaines années, de continuer à développer des actions en faveur du vivre ensemble, des animations dans la ville, de continuer les démarches envers les services de l'Etat en vue d'assouplir les règles de construction sans pour autant mettre en danger les résidents, de choisir les bâtiments que la commune souhaite conserver, mettre au niveau et de déterminer le ou les deux projets structurants du mandat. Aujourd'hui, Villemur a à la fois la chance et le handicap de ne pas être une cité dortoir à proximité immédiate d'une métropole comme en témoigne son rayonnement qui dépasse largement ses limites communales et sa vitalité associative, sportive, culturelle... « L'ouverture » et la rupture avec une forme de « clientélisme » de la commune est la condition de sa future vitalité.

